Vivre au Québec

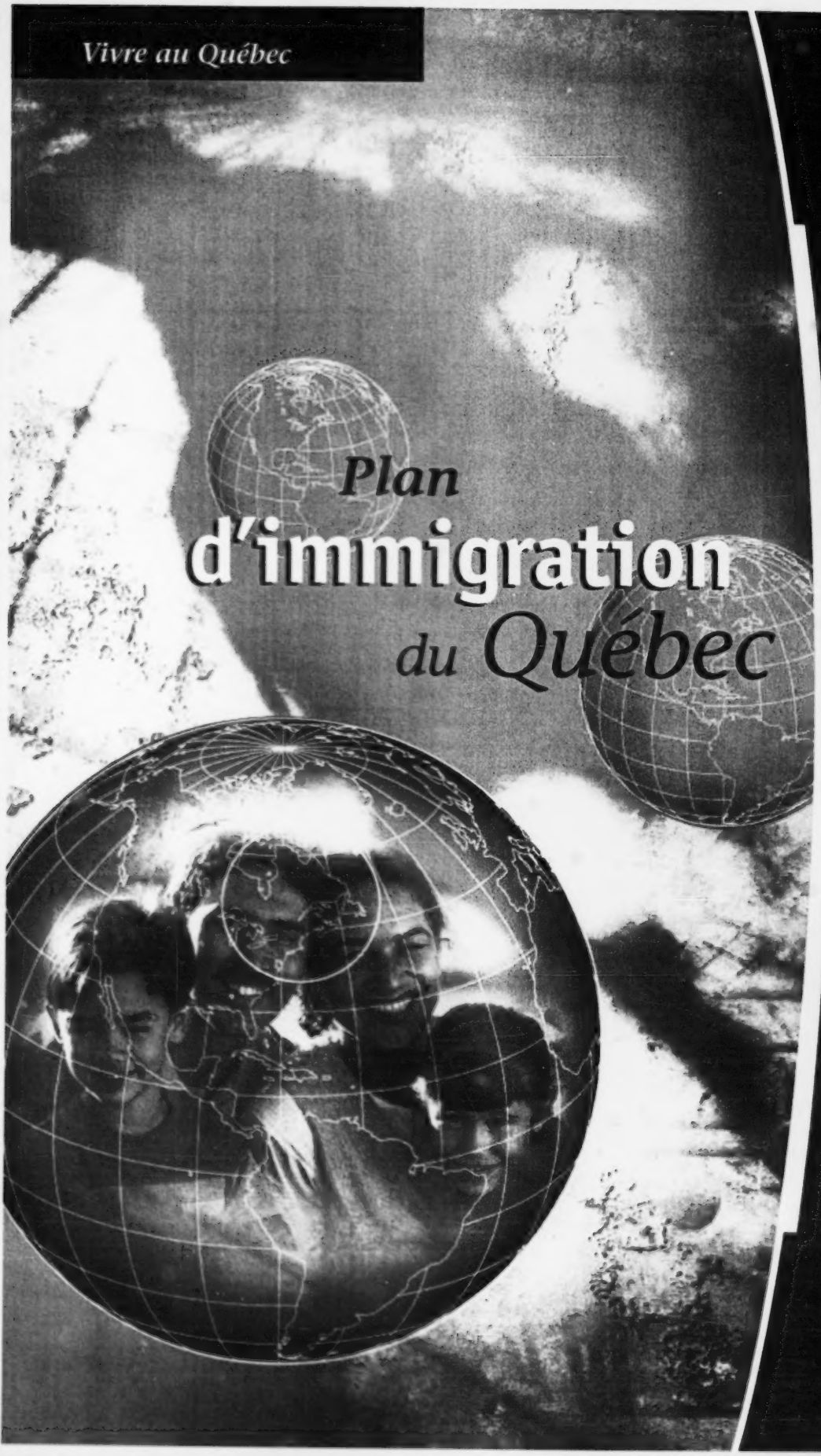

Plan d'immigration *du Québec*

pour l'année 2003

Québec

Plan d'immigration 2003

Le présent dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2003* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., chapitre I-0.2).

Les dispositions législatives

L'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

« Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers, établit un plan d'immigration pour chaque année.

« Le plan indique le nombre de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie. Le plan indique également, par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie, si cette répartition est un plafond ou une estimation au sens de l'article 7 de la Loi sur l'immigration (Lois révisées du Canada (1985), chapitre I-2).

« Le plan fait aussi état des activités de sélection projetées et indique le nombre maximum ou estimé de certificats de sélection pouvant être délivrés par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie.

« Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre, ou si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux. »

LE RAPPEL DES ORIENTATIONS ADOPTÉES POUR LA PÉRIODE 2001-2003

En octobre 2000, à la suite d'audiences de la Commission de la culture, le gouvernement du Québec a adopté les orientations suivantes quant à l'immigration qui devrait être accueillie au Québec au cours des années 2001, 2002 et 2003 :

- Accroître le volume des admissions de résidents permanents au Québec de manière que ce volume se situe :
  - entre 35 200 et 38 300 en 2001;
  - entre 37 900 et 41 300 en 2002;
  - entre 40 000 et 45 000 en 2003.
- Augmenter le nombre et la proportion des immigrants connaissant le français à leur arrivée au Québec, au moins à :
  - 15 600 immigrants et 44 % du volume global en 2001;
  - 18 000 immigrants et 46 % du volume global en 2002;
  - 20 000 immigrants et 50 % du volume global en 2003.
- Mettre l'accent sur un niveau de formation et de compétence favorisant une insertion rapide en emploi.
- Maintenir à 7 600 admissions par année le niveau de l'immigration humanitaire accueillie au Québec pendant la période 2001-2003 et, advenant une diminution du volume de réfugiés découlant du mouvement des demandeurs d'asile, augmenter en conséquence la sélection québécoise de réfugiés à l'étranger.

Ces orientations traduisent la volonté du Québec d'utiliser au maximum sa marge de manœuvre en matière d'immigration de manière à porter à au moins 65 %, en 2003, la part des admissions découlant de la sélection québécoise.

En vertu de l'Accord Canada-Québec, cette marge de manœuvre s'exerce à travers la sélection des immigrants de la catégorie des indépendants (travailleurs et gens d'affaires) et celle des réfugiés à l'étranger dont le Québec est seul responsable.

La planification tient également compte des admissions découlant essentiellement de l'intervention fédérale (personnes admises dans le cadre du regroupement familial ou réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile) sur la base des tendances observées au cours des dernières années.

Par ailleurs, outre les orientations relatives au volume et à la composition de l'immigration, il a également été décidé :

- d'intensifier les efforts en vue de régionaliser davantage l'immigration, l'objectif étant qu'en 2003, 25 % de l'ensemble des immigrants admis s'établissent à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal;
- d'intensifier également les démarches visant à faciliter l'accès des immigrants aux professions et métiers régis.

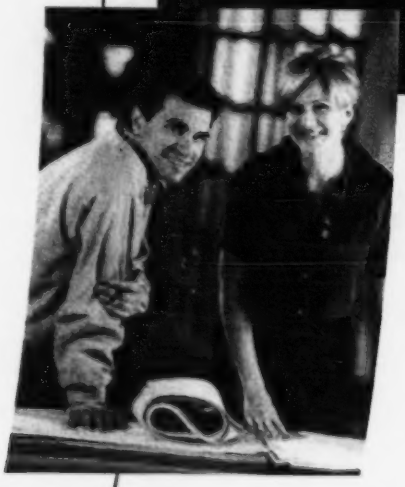

LA PRÉVISION D'ADMISSIONS EN 2002

Les données actuellement disponibles sur les admissions et les projections pour le reste de l'année permettent de prévoir que les objectifs établis pour 2002 seront, pour l'essentiel, atteints (voir tableau page 5).

Ainsi, dans l'ensemble :

- le volume total d'immigration devrait être de l'ordre de 41 600 personnes, soit un niveau se situant à l'intérieur de la fourchette de 39 000 à 43 000 prévue dans le plan annuel 2002;
- la part des immigrants connaissant le français devrait être de 49 %, soit 1 point de pourcentage de plus que le maximum planifié;
- la part de l'immigration relevant de la sélection du Québec serait de 63 %, ce qui correspond aux prévisions.

En ce qui concerne les admissions découlant de la sélection québécoise :

- le nombre d'admissions de travailleurs, de la catégorie des indépendants, devrait être d'environ 21 600, dépassant ainsi de 1 600 le haut de la fourchette planifiée;
- le nombre d'admissions de gens d'affaires serait de l'ordre de 3 000, soit en deçà des 4 000 à 5 500 admissions planifiées. Ce faible volume s'explique principalement par l'allongement des délais de délivrance des visas;
- le nombre d'admissions de réfugiés sélectionnés à l'étranger serait d'environ 1 700, au lieu des 2 000 planifiées. À la suite de retards dans la délivrance des visas, le Québec a demandé que certaines admissions soient reportées au premier trimestre de 2003 de manière à lui permettre de mieux accueillir ces réfugiés.

En ce qui a trait aux catégories relevant pour l'essentiel de l'intervention du gouvernement fédéral :

- le volume d'admissions découlant du regroupement familial devrait correspondre au bas de la fourchette prévue;
- le volume d'admissions des réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile devrait dépasser les prévisions, certaines admissions prévues pour 2001 s'étant réalisées au début de 2002.

	Plan 2002		Prévision 2002
	Minimum	Maximum	
Sélection québécoise			
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 000	2 000	1 700
Travailleurs	18 500	20 000	21 600
Gens d'affaires	4 000	5 500	3 000
Total partiel	**24 500**	**27 500**	**26 300**
Pourcentage et nombre d'immigrants connaissant le français	*55 %* *13 500*	*54 %* *14 700*	*58 %* *15 200*
Intervention fédérale			
Regroupement familial	8 900	9 500	8 800
Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile	5 600	6 000	6 500
Total partiel	**14 500**	**15 500**	**15 300**
Pourcentage et nombre d'immigrants connaissant le français	*35 %* *5 100*	*34 %* *5 300*	*34 %* *5 200*
Total de l'immigration	**39 000**	**43 000**	**41 600**
Pourcentage et nombre d'immigrants connaissant le français	*48 %* *18 600*	*47 %* *20 100*	*49 %* *20 400*
Part de la sélection québécoise	**63 %**[1]	**64 %**[1]	**63 %**

1 La cible présentée dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2002* a été modifiée de façon à corriger une erreur survenue dans le calcul des proportions. La nouvelle fourchette des proportions d'admissions découle directement de celle du volume d'admissions et doit donc se lire « 63 % à 64 % » plutôt que « 64 % à 65 % ».

LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

L'attraction et l'établissement durable des immigrants en région et dans la Capitale-Nationale[1]

En 2000, 4 173 immigrants se sont établis dans les régions en dehors de l'agglomération montréalaise[2] et y étaient toujours présents en janvier 2002, comparativement à 3 602 l'année précédente. On constate une progression de 16 % en un an. Les efforts pour augmenter le nombre d'immigrants en dehors de l'agglomération montréalaise semblent avoir un impact positif, et ce, même si la proportion, par rapport à l'ensemble des nouveaux arrivants s'étant établis au Québec en 2000, est de 15 %. En 2001, selon des données préliminaires, le nombre d'immigrants s'étant établis en dehors de l'agglomération montréalaise aurait augmenté, mais pas suffisamment pour modifier cette proportion.

Afin d'augmenter de façon substantielle ce nombre d'immigrants, les modes d'intervention ont été revus depuis 2001 en fonction de quatre axes :

- **la diffusion d'information sur les régions et la Capitale-Nationale aux nouveaux arrivants et aux candidats à l'immigration,** principalement sur les perspectives et les conditions d'emploi, les occasions d'affaires, la qualité de vie dans les régions;
- **la sensibilisation de la population à la contribution de l'immigration au développement des régions et de la Capitale-Nationale,** notamment par la signature d'une entente avec la Ville de Québec et des interventions lors d'événements publics et d'opérations médiatiques (ex. : à l'occasion de la Semaine québécoise de la citoyenneté);
- **la concertation régionale et locale, soit le développement de partenariats avec les acteurs socio-économiques :** conclusion d'ententes spécifiques avec les conseils régionaux de développement; renforcement de la collaboration avec Emploi-Québec, le ministère des Régions et le ministère de l'Industrie et du Commerce; soutien de projets d'attraction des immigrants dans les régions du Québec et leur rétention grâce au Fonds de développement de l'immigration en région (FDIR);
- **la mise en place d'une structure d'accueil des nouveaux arrivants en région et dans la Capitale-Nationale,** notamment par l'ouverture de trois carrefours d'intégration (Québec, Gatineau et Sherbrooke) et le déploiement de services de francisation, en partenariat avec des établissements d'enseignement de la Capitale-Nationale et des régions.

Le Québec maintient son objectif de régionalisation de l'immigration pour 2003, soit d'atteindre une proportion de 25 % des immigrants s'établissant dans les régions en dehors de l'agglomération montréalaise. Toutefois, c'est avec des efforts accrus et l'implication soutenue des intervenants régionaux et locaux que les objectifs d'intégration des immigrants en dehors de l'agglomération montréalaise pourront être atteints.

1 Dans le présent document, la Capitale-Nationale comporte la ville de Québec et les villes environnantes.

2 Dans le présent document, l'agglomération montréalaise est composée des villes de Montréal, Laval et Longueuil.

L'ACCÈS DES IMMIGRANTS AUX ORDRES PROFESSIONNELS

L'accès des personnes immigrantes aux professions régies par les ordres professionnels

Dans le contexte de la sélection de travailleurs qualifiés, une série de mesures visant à faciliter l'accès aux professions régies par les ordres professionnels ont été annoncées en avril 2002, grâce à une collaboration fructueuse avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et les ordres professionnels. Ces mesures s'articulent autour de trois axes :

- mieux informer les personnes immigrantes;
- mieux reconnaître leur formation et leur expérience pertinentes;
- mieux assurer aux nouveaux arrivants l'accès à la reconnaissance des acquis et à la formation d'appoint dans les établissements d'enseignement collégiaux et universitaires.

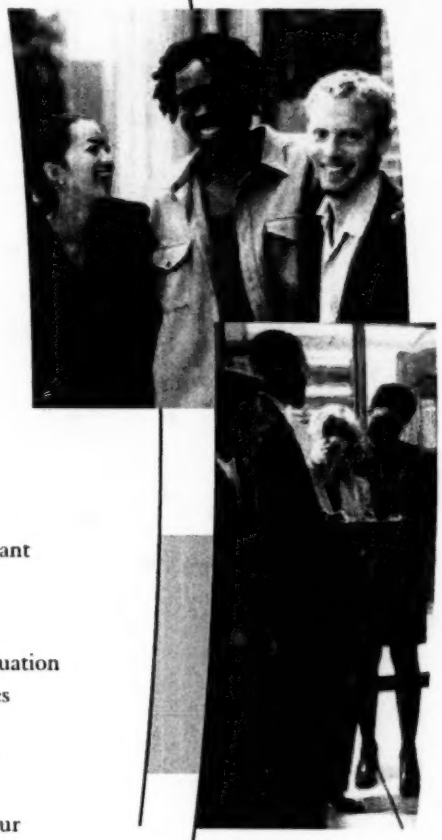

La stratégie d'information auprès des personnes immigrantes a été renforcée avec la mise en place d'un nouveau Service d'information sur les professions réglementées (SIPR), afin de préparer ces personnes à entreprendre leurs démarches auprès des ordres professionnels. En outre, des fiches d'information spécifiques aux professions régies par les ordres ainsi qu'une brochure d'information générale sur les professions régies sont maintenant disponibles dans Internet.

Des projets pilotes ont été mis en place pour une reconnaissance optimale des acquis des personnes immigrantes par l'élaboration d'outils d'évaluation de leurs compétences. Des projets sont en voie de réalisation avec certains ordres concernés pour faciliter l'accès aux professions d'infirmière et d'infirmier, d'orthophoniste et de chimiste. Une Table de concertation sur l'immigration et l'admission aux ordres professionnels a été créée afin d'améliorer les pratiques d'admission. Le CIQ et le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre pour les personnes immigrantes y participent en tant que partenaires.

Finalement, en concertation avec le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec, des mesures sont prises pour faciliter l'accès rapide à des formations de mise à niveau des compétences dans les établissements collégiaux et universitaires, pour des professions présentant des besoins en main-d'œuvre.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN 2003

Les grands défis

La recherche de moyens pour accroître la contribution de l'immigration au développement du Québec est constante. Pour répondre au défi démographique auquel il est confronté, pour assurer l'essor et la vitalité de ses régions et pour répondre à l'importance de ses besoins en main-d'œuvre, le Québec doit s'assurer d'utiliser au mieux toutes les possibilités qu'offre l'immigration.

Au cours des prochaines années, le Québec devra continuer de relever plusieurs grands défis en ce domaine :

- faire connaître de façon renouvelée, à l'étranger, le Québec comme terre d'accueil en faisant valoir ses avantages concurrentiels et ceux qu'offrent ses différentes régions;
- rechercher de nouveaux bassins de sélection de manière à permettre la poursuite du recrutement, en nombre suffisant, de futurs citoyens qui contribueront à l'essor démographique et de travailleurs dont le profil correspondra aux besoins du Québec et qui pourront s'y intégrer avec succès tant sur le plan culturel que sur le plan social;
- répondre aux besoins des entreprises et des régions à la recherche de travailleurs qualifiés;
- assurer l'adéquation entre les compétences recherchées et les besoins du marché du travail;
- maximiser la contribution de l'immigration d'affaires au développement économique;
- encourager et faciliter l'immigration au Québec et en région des personnes déjà sur place à titre d'étudiants étrangers ou de travailleurs temporaires.

Les admissions planifiées pour l'année 2003

Les admissions d'une année donnée découlent en très grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification doit donc prendre en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- les délais de traitement du gouvernement fédéral ainsi que le temps que mettent les candidats eux-mêmes pour concrétiser leur projet de migration une fois en possession d'un visa;
- la proportion des personnes acceptées en sélection qui, pour une raison ou pour une autre, ne mènent pas à terme leur projet.

Dans l'ensemble, en 2003 :

- le Québec prévoit accueillir un total de 40 100 à 43 700 immigrants;
- la part des immigrants admis en vertu de la sélection québécoise devrait représenter entre 65 % et 67 % du total des admissions;
- la part des personnes connaissant le français à leur arrivée devrait être de 48 % ou de 49 % du volume global, soit un résultat très proche de celui projeté pour 2002.

Dans les catégories soumises à la sélection québécoise, les activités de sélection se traduiront par des admissions de :

- 20 600 à 23 700 immigrants de la catégorie des travailleurs. Ce niveau s'inscrit dans la continuité des 21 600 admissions prévues pour 2002;
- 3 000 à 3 400 immigrants de la catégorie des gens d'affaires (entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs en valeurs mobilières). Il s'agit d'un volume semblable à celui projeté pour 2002;
- 2 300 réfugiés sélectionnés à l'étranger. Ce volume inclut quelque 200 réfugiés qui font l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou un groupe de personnes au Québec. Il tient compte également des admissions supplémentaires qui se réaliseront en 2003 à la suite du report convenu avec la partie fédérale, tel que mentionné à la page 4.

Pour ce qui est des admissions qui découlent essentiellement de l'intervention fédérale, les volumes prévisibles sont de l'ordre de :

- 8 600 à 8 700 personnes parrainées au titre du regroupement familial, ce qui correspond sensiblement aux volumes des deux dernières années;
- 5 600 réfugiés (incluant leur conjoint et leurs enfants à charge) admis à la suite d'une demande d'asile déposée sur place.

Le tableau de la page suivante décrit l'évolution de l'immigration au Québec de 1999 à 2002 et présente les volumes et la composition des admissions qui devraient découler, pour 2003, de la mise en œuvre des orientations adoptées.

LE NOMBRE DE PERSONNES ADMISES AU QUÉBEC[1]

	1999	2000	2001	Prévision 2002	Planification 2003 Min.	Max.
Sélection québécoise						
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 100	2 000	2 200	1 700	2 300	2 300
Travailleurs	10 900	12 900	17 400	21 600	20 600	23 700
Gens d'affaires	3 400	3 600	4 500	3 000	3 000	3 400
Total partiel	**16 400**	**18 500**	**24 100**	**26 300**	**25 900**	**29 400**
Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français	*47 %* *7 800*	*52 %* *9 800*	*54 %* *12 900*	*58 %* *15 200*	*56 %* *14 600*	*57 %* *16 700*
Intervention fédérale						
Regroupement familial	7 500	8 000	8 500	8 800	8 600	8 700
Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile	5 200	5 700	4 800	6 500	5 600	5 600
Total partiel	**12 700**	**13 700**	**13 300**	**15 300**	**14 200**	**14 300**
Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français	*37 %* *4 700*	*36 %* *4 900*	*35 %* *4 600*	*34 %* *5 200*	*34 %* *4 800*	*34 %* *4 900*
Mouvement spécial des réfugiés kosovars	s/o	300	200	0	0	0
Total de l'immigration	**29 100**	**32 500**	**37 600**	**41 600**	**40 100**	**43 700**
Pourcentage et nombre des immigrants connaissant le français[2]	*43 %* *12 500*	*45 %* *14 700*	*47 %* *17 600*	*49 %* *20 400*	*48 %* *19 400*	*49 %* *21 600*
Part de la sélection québécoise[2]	**56 %**	**58 %**	**65 %**	**63 %**	**65 %**	**67 %**

1 Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Ces volumes, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations et non des plafonds au sens des dispositions de l'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec.

2 Les indicateurs relatifs à l'ensemble de l'immigration pour 2000 et 2001 tiennent compte du mouvement spécial des réfugiés kosovars; ceux-ci sont considérés comme ayant fait l'objet d'une sélection par le Québec.

Les activités de sélection

Au sein des catégories relevant de la sélection du Québec, il est prévu de délivrer entre 34 700 et 40 000 certificats de sélection en 2003. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait être :

- de 2 100 à 2 300 pour les réfugiés à l'étranger, dont environ 200 pour des réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit par un organisme ou par un groupe de personnes en leur faveur;
- de 25 500 à 30 100 pour la catégorie des travailleurs;
- de 7 100 à 7 600 pour la catégorie des gens d'affaires.

Nombre de personnes[1]	1999	2000	2001	Prévision 2002	Planification 2003	
					Min.	Max.
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 200	3 000	2 000	1 800	2 100	2 300
Travailleurs	13 700	19 200	25 000	26 700	25 500	30 100
Gens d'affaires	3 400	7 300	6 000	7 300	7 100	7 600
Total	**19 300**	**29 500**	**33 000**	**35 800**	**34 700**	**40 000**

1 Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Ces volumes, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations et non des plafonds au sens des dispositions de l'article 3.01 de la Loi sur l'immigration au Québec.

2 Ce regroupement n'inclut pas, pour l'année 1999, les 1 500 certificats de sélection délivrés dans le cadre de l'opération spéciale d'accueil des réfugiés en provenance du Kosovo. Pour l'année 2000, en raison de difficultés imprévisibles, un certain nombre de certificats de sélection ont été délivrés à des réfugiés qui ont été dans l'impossibilité, par la suite, de mener à terme leur projet d'immigrer au Québec.

E-0816-00 Octobre 2002

Relations
avec les citoyens
et Immigration
Québec